

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt trois, le trente janvier à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 23 janvier 2023, conformément à la loi.

Présents :

Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Yves LEFEBVRE, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Jean-Luc LEFEBVRE

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2023

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires et suppléants
présents : 24
Procurations : 4

Nombre de votants : 28

Ont donné pouvoir :

Luc FOUTRY, procuration à Marie CIETERS
Joëlle DUPRIEZ, procuration à Bernard CHOCRAUX
José ROUCOU, procuration à Michel DUPONT
Alain BOS, procuration à Thierry DEPOORTERE

Absents excusés :

Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Murielle RAMBURE, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Ludovic ROHART, Thierry LAZARO, Luc MONNET, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Marie CIETERS

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Informations

Conditions de la tenue de la présente réunion

La présente réunion est organisée dans les conditions habituelles, telles que prévues par le Règlement intérieur des Assemblées :

- le quorum est à la moitié des membres
- les élus peuvent être porteur d'un seul pouvoir
- le public est autorisé

BUREAU

Délibérations votées dans le cadre de la délibération CC_2020_115 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Signature d'un avenant au marché « étude de programmation urbaine pour la requalification du site AGFA élargi »**

Pévèle Carembault est maître d'ouvrage des études et démarches permettant de définir le projet de requalification de l'ancien site industriel AGFA ainsi que ses conditions de mise en œuvre.

Le marché se compose d'une partie forfaitaire (3 phases d'étude pour définir le projet) et d'une partie à bons de commande (accompagnement tout au long de la mise en œuvre du projet sur une mission d'urbaniste-conseil).

Le marché a été attribué au groupement conjoint composé de Luc SAISON et Isabelle MENU Architecture (mandataires du groupement), STRATE, SLAP Paysage, VILLE OUVERTE, ELAN et EXPLICITES.

Des adaptations méthodologiques ont été apportées à la seconde phase de l'étude qui a démarré en mai 2022 : en effet, les sociétés SAISON MENU et VILLE OUVERTE ont accompagné Pévèle Carembault lors du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le site AGFA-GEVAERT. Elles ont analysé les réponses reçues et les ont retranscrites sous la forme d'un programme phasé. Dans la mesure où l'AMI a été très fructueux (50 questionnaires reçus), cet accompagnement a occasionné un surcroît d'activité qui n'était pas intégré dans l'offre initiale.

Les études de programmation et de spatialisation ont en outre été reprises afin de proposer 2 nouveaux scénarios.

Il s'agit donc de formaliser dans un avenant un complément d'honoraires pour les prestations supplémentaires réalisées dans le cadre de la phase 2, qui s'élève à 11 075 € HT. Ce montant vient donc en complément du montant forfaitaire initial du marché de 112 500 € HT, soit une augmentation de 9,84%.

DECISION (par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 28 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- **De valider l'avenant actant un complément d'honoraires pour les prestations supplémentaires réalisées dans le cadre de la phase 2,**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant, ainsi que tout document afférent.**

➡ DÉLIBÉRATION BC_2023_003

MARCHES PUBLICS

- **Avenant fixant les prix définitifs de prestations supplémentaires et modificatives - Marché de construction du centre aquatique communautaire, lot n° 02, société CITEOS LILLE**

La Communauté de communes Pévèle Carembault a lancé un appel d'offres ouvert relatif à la construction du centre aquatique communautaire de la Pévèle Carembault.

Le lot n°2 de ce marché, éclairages publics, a été attribué à la société CITEOS LILLE.

Le montant initial de ce marché s'élève à 113 783,10 € HT.

La réalisation de prestations supplémentaires et modificatives a été nécessaire au bon achèvement de l'ouvrage.

De ce fait, il convient d'établir un avenant pour fixer les prix définitifs de ces prestations supplémentaires et modificatives, conformément aux dispositions de l'article 14 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux 2009.

L'avenant a une incidence financière sur le montant initial du marché public de 8 415,90 € HT, soit une augmentation de 7,40 %.

DECISION (par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 28 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- *De valider l'avenant fixant les prix définitifs des prestations supplémentaires et modificatives,*
- *D'autoriser le Président à signer l'avenant, ainsi que tout document afférent.*

➡ DÉLIBÉRATION BC_2023_004

- *Avenant fixant les prix définitifs de prestations supplémentaires et modificatives - Marché de construction du centre aquatique, lot n°05, société 2AC*

La Communauté de communes Pévèle Carembault a lancé un appel d'offres ouvert relatif à la construction du centre aquatique communautaire de la Pévèle Carembault.

Le lot n°5 de ce marché, carrelages étanchéités sols souples, a été attribué à la société 2AC.

Le montant initial de ce marché s'élève à 751 369,83 € HT.

La réalisation de prestations supplémentaires et modificatives a été nécessaire au bon achèvement de l'ouvrage.

De ce fait, il convient d'établir un avenant pour fixer les prix définitifs de ces prestations supplémentaires et modificatives, conformément aux dispositions de l'article 14 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux 2009.

L'avenant a une incidence financière sur le montant initial du marché public de 1 025,43 € HT, soit une augmentation de 0,14 %.

DECISION (par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 28 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- *De valider l'avenant fixant les prix définitifs des prestations supplémentaires et modificatives,*
- *D'autoriser le Président à signer l'avenant, ainsi que tout document afférent.*

➡ DÉLIBÉRATION BC_2023_005

FINANCES

- *Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la construction du bâtiment des services techniques communautaires*

En 2020, l'entreprise AGFA-GEVAERT installée depuis près d'un siècle sur la commune de Pont-à-Marcq, a annoncé la fermeture de ce site avec pour conséquence la suppression de 175 emplois.

La libération de cet ensemble bâti et non bâti de 15,6 hectares a conduit la Communauté de Communes Pévèle Carembault à accompagner la reconversion de ce site.

Preuve de l'engagement de la collectivité de faire d'AGFA la vitrine de l'excellence en Pévèle Carembault, le site accueillera le siège des services communautaires et des services techniques.

Plus particulièrement, le bâtiment des services techniques a vocation à accueillir l'ensemble du personnel technique, le matériel nécessaire à son activité et le stockage des matériels et véhicules des différents services de la collectivité.

Le montant total de l'opération est évalué à 775 000 € HT, avec un début des travaux prévu en octobre 2023 et une livraison du bâtiment estimée à avril 2024.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) destinée à financer les travaux de réhabilitation du bâtiment des services techniques.

DECISION (par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 28 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- *D'autoriser son président à solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) destinée à financer les travaux de réhabilitation du bâtiment des services techniques.*
- *D'autoriser son Président à signer tout document afférant à ce dossier.*

 **DÉLIBÉRATION BC_2023_006**

- Octroi de subventions Culture et Sports

Dans le cadre de sa politique Culturelle et Sportive, la Pévèle Carembault attribue des subventions aux harmonies, écoles de musique et clubs sportifs pour les salles intercommunales d'Aix-en-Pévèle, Coutiches et Nomain dont vous trouverez ci-dessous la liste nominative pour l'année 2023 :

Nom de l'organisme bénéficiaire	Commune	Montant de la subvention
Les Amis de la Musique	Aix-en-Pévèle	1 560
Fanfare l'avenir	Auchy-lez-Orchies	3 880
Ecole de musique Florian Soufflet	Beuvry-la-Forêt	6 660
L'Avenir de Bourghelles	Bourghelles	2 000
Harmonie l'Avenir camphinois	Camphin-en-Carembault	2 000
La Lyre Coutichoise	Coutiches	3 000
Orchestre régional du Pévèle Mélantois	Cysoing	2 000
L'Union musicale	Gondecourt	2 000
La Musicale de Landas	Landas	2 240
La Monchelloise	Moncheaux	2 000
Harmonie de Mons-en-Pévèle	Mons-en-Pévèle	2 000

Harmonie municipale de Mouchin	Mouchin	2 000
Ecole de musique Laurent Beaujard	Nomain	6 140
Ecole de musique municipale	Orchies	8 600
Harmonie La Concorde	Ostricourt	2 000
La Musique communale de Saméon	Saméon	4 520
Harmonie Les Amis Réunis	Pont-à-Marcq	4 300
Le Pévèle Pipe Band	Pont-à-Marcq	2 000
Harmonie de Templeuve	Templeuve-en-Pévèle	2 000
Fanfare La Concorde	Thumeries	2 000
Basket Club du Pévèle	Aix-en-Pévèle	5 000
Ping Pong Espace en Pévèle	Aix-en-Pévèle	1 200
Karaté Sinave Team	Nomain	500
Fit Pévèle	Nomain	3 000
Espace Hand Pévèle	Coutiches	5 000
Les Badistes d'Espace en Pévèle	Coutiches	1 000

Ces subventions sont prévues au Budget Primitif du Budget Principal 2023.

DECISION (par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 28 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- *D'octroyer les subventions aux organismes bénéficiaires cités ci-dessous pour l'année 2023.*

 **DÉLIBÉRATION BC_2023_007**